



Les épreuves du permis

Avec 1,5 million de candidats par an, le permis de conduire est le premier examen de France. C'est un outil de mobilité indispensable et parfois un véritable passeport pour l'insertion professionnelle et sociale.

L'examen

L'examen du permis de conduire comprend 2 épreuves :



L'épreuve théorique générale (appelée "code") organisée par des opérateurs agréés



L'épreuve pratique la conduite

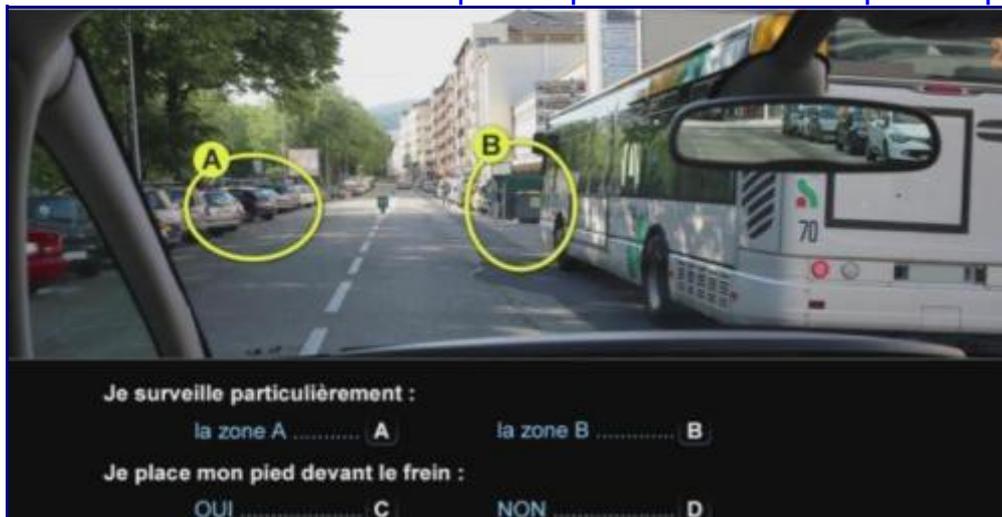
L'épreuve théorique générale : Le code

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum).

Parmi les 40 questions auxquelles vous devez répondre, 4 sont en vidéo.

Votre code est valable 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.



Vous pouvez passer le code avec :



objectif@de

L'épreuve pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier

suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes

réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière

procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours

appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs

adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre

faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée								
Maintenir les espaces de sécurité								
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
Courtoisie								
Total général								

Vous êtes reçu avec un minimum de 20 points sans fautes éliminatoires ...

YOUPI !!!

Le plus difficile commence. Acquérir de l'expérience toujours en gardant en tête votre formation.

Un RDV post-permis vous sera proposé.